

Taxmania

Gazole non routier...: la majorité repart à l'assaut de la fiscalité verte



Raphaël Legendre

28 Mai 2019 à 17h45

Joël Giraud était mardi l'invité de l'Association des journalistes économiques et sociaux (Ajef). Le rapporteur du budget a défendu la suppression de la niche fiscale sur le gazole non routier, la révision du crédit impôt recherche et le plafonnement de la niche mécénat



Joel Giraud, rapporteur du budget, dénonce « l'horreur environnementale » du gazole non routier.
© Sipa Press

La bonne performance de [la liste Europe Ecologie-Les Verts](#) aux élections européennes va-t-elle réveiller la créativité fiscale française en matière de transition écologique ? Le rapporteur du budget à l'Assemblée nationale le croit. « Cela va permettre de reprendre la main sur [les dossiers de fiscalité verte](#) que je n'ai jamais

abandonnés », a indiqué mardi le député LREM des Hautes-Alpes, Joël Giraud, devant l'Association des journalistes économiques et sociaux (Ajef).

Sans aller jusqu'à remettre sur la table la hausse de la taxe carbone, le parlementaire a défendu la suppression de la niche fiscale sur le gazole non routier (GNR) sur laquelle travaille Bercy. Un crédit d'impôt à 1 milliard d'euros qui bénéficie principalement aux entreprises de travaux publics dont les machines de chantiers fonctionnent au diesel détaxé. Remise en cause lors du dernier projet de loi de finances, la niche fiscale avait finalement été maintenue après que le gouvernement avait reculé sous la pression du patronat.

Mais Bercy a de la suite dans les idées et 1,4 milliard d'euros d'économies doivent être réalisés sur les niches fiscales des entreprises pour financer une partie des 5 milliards d'euros de baisse d'impôt sur le revenu promis pour 2020. Le ministère des Finances revient donc à la charge, avec le plein soutien du rapporteur du budget. « C'est un sujet dont je ne peux accepter la pertinence à terme. C'est un cadeau fiscal dans certains cas et une horreur sur le plan de l'environnement », a-t-il martelé mardi.

Machines hybrides. Cette niche pourrait être progressivement supprimée, sur plusieurs années. Pour faire passer la pilule auprès des entreprises et pousser ces dernières à **investir dans des machines hybrides**, une mesure de suramortissement pourrait parallèlement être mise en place. « Peut-être pas pour toutes les entreprises. Les groupes du CAC40 peuvent absorber le coût de la mesure », a précisé Joël Giraud.

D'autres niches fiscales sont dans le viseur du rapporteur, comme le crédit d'impôt recherche qui coûtera 6,2 milliards cette année (première dépense fiscale) ou le crédit d'impôt mécénat, dont la dérive budgétaire (autour de 900 millions d'euros) a été épinglée par la Cour des comptes fin 2018. « Qu'on ne touche pas à l'architecture du CIR [...] parce que cela risquerait de déstabiliser le bilan de plusieurs entreprises, je le comprends tout à fait. Il n'en reste pas moins que les problèmes de calculs au niveau des entreprises et pas des groupes me semblent relever de l'optimisation », a-t-il dit. Au risque de s'attirer les foudres de Bercy ? « Je ne crois pas que ça pose problème. Ma proposition de taxer les signes extérieurs de richesse avait provoqué plus de remous », répond le député.

Enfin, Joël Giraud travaille avec le député LR Gilles Carrez sur la niche fiscale mécénat, dont on a beaucoup entendu parler après l'incendie de « Notre-Dame de Gucci », comme appelle le parlementaire la cathédrale de l'île de la Cité. « On va voir si l'on peut mettre en place une dégressivité à partir d'un certain montant ». Beaucoup d'idées pour augmenter l'impôt. Un peu moins pour baisser la dépense.